



Wallonie



Service public  
de Wallonie



## Travaux du Comité de coordination du Parcours d'intégration

# Formation à la langue française

Critères exigés pour le **test de positionnement** et le **test de validation des acquis** dans le cadre des formations à la langue française des personnes étrangères et d'origine étrangère en Wallonie approuvé le 19 novembre 2015.

### Test de positionnement :

Le test de positionnement doit respecter les critères suivants :

- 1° Se baser sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ;
- 2° Évaluer les quatre compétences langagières suivantes en s'appuyant sur les descripteurs proposés par le CECR :
  - a. production orale ;
  - b. compréhension orale ;
  - c. compréhension écrite ;
  - d. production écrite.

A l'issue du test de positionnement, une grille de positionnement pour chaque compétence est remise au primo-arrivant.

Sur cette base, l'opérateur de formation oriente le primo-arrivant vers la formation adéquate.

### Test de validation des acquis :

Le test de validation doit respecter les critères suivants :

- 1° Se baser sur le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) ;
- 2° Évaluer les quatre compétences langagières suivantes en s'appuyant sur les descripteurs proposés par le CECR :
  - a. production orale ;
  - b. compréhension orale ;
  - c. compréhension écrite ;
  - d. production écrite.

